Pour le Maire
et par délégation

Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_07_3-DE

CM-30-06-2026/07-3

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*22*
Nombre de votants :	*22*
Date de Convocation :	*23/06/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Trente Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Emilie CORBIER, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuelle BROUSSE, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Guillaume MARLIERE, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Mesdames *Isabelle BRITTON, Marie AUBRY*
Messieurs *Jean-François DEBAIN, Xavier HAUDEBOURG, Fabrice SORIEUL*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : MUSEE DU VERRE : Convention de mécénat

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 027-212701650-20260630-CM30062026_07_3-DE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET rappelle que pour présenter de nouvelles œuvres acquises récemment ou mises en dépôt par d'autres musées et par des collectionneurs, la fabrication de quatre nouvelles vitrines a été confiée à la société Harmoge pour la somme de 17.616 €, dont le montant a été prévu au budget d'investissement 2026. Afin de financer une partie de cette opération, une convention de mécénat s'élevant à 8.000 € doit être passée avec M. Michel Seybel. La contrepartie de ce mécénat permettra au mécène la possibilité de défiscaliser son don, d'organiser un évènement privatif dont la valeur n'excédera pas 25% du don et de mettre en dépôt au musée une œuvre issue de sa collection.

Une convention est établie entre les deux parties fixant les modalités du mécénat.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le mécénat avec Monsieur Michel SEYBEL.
- **Adoptent** le projet de convention fixant les conditions de ce mécénat.
- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Claire LACAMPAGNE CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trois Juillet Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

Publié le : 24/07/2026 11:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/73204